



## Avis d'ouverture

Le Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde organise,  
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2021,

### LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES (CATEGORIE C)

#### CONDITIONS D'ACCES

**Concours externe sur titres avec épreuves** : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (\*) ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

(\*) : nouvelle appellation à partir de la session 2019, conformément à l'arrêté du 22 février 2017 : accompagnant éducatif petite enfance

**Concours interne avec épreuves** : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

**3<sup>ème</sup> concours avec épreuves** : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEU DES EPREUVES
Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours		
140	62	7	<b>CDG de la Gironde</b> Immeuble HORIOPOLIS 25 rue du Cardinal Richaud CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 56 11 94 30 www.cdg33.fr	Bordeaux ou, le cas échéant, dans sa proche banlieue et dans le département des Pyrénées-Atlantiques

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES D'ADMISSIBILITE
Mardi 27 avril 2021	Mardi 2 juin 2021	Jeudi 10 juin 2021	Mercredi 6 octobre 2021

**Attention** : les inscriptions (retraits de dossiers, demandes de dossiers par voie postale, préinscriptions en ligne sur internet, dépôt des dossiers) s'effectuent auprès du CDG organisateur, indiqué dans le tableau ci-dessus selon les modalités pratiques de ce dernier (renseignements sur les sites internet des CDG).